



Club Sportif et Athlétique
du Kremlin-Bicêtre
Section Football

Correspondances :

Stade des Esselières
53, rue du prof. Bergonié
94270 Le Kremlin-Bicêtre

Tél : 09 51 18 94 97
Fax : 01 49 58 21 57

Email :

secretariat@football-kremlin-bicetre.com

webmaster@football-kremlin-bicetre.com

Affilié à la F.F.F.
depuis 1964
N°520524

Siret :
785 726 795 000 20



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

PHOTO

LICENCIE :

NOM : Prénom :
Date de naissance : Nationalité :
Lieu de naissance : Pays :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tél. : Port. :
E-mail :@.....

| SAISONS | CLUBS PRECEDENTS |
|-----------|------------------|
| 200 - 200 | |
| 200 - 200 | |
| 200 - 200 | |
| 200 - 200 | |
| 200 - 200 | |

PARENTS (TUTEURS LEGAUX) :

NOM : Prénom :
Date de naissance : Nationalité :
Lieu de naissance : Pays :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tél. : Port. :
E-mail :@.....
Profession :

NOM : Prénom :
Date de naissance : Nationalité :
Lieu de naissance : Pays :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tél. : Port. :
E-mail :@.....
Profession :

PARTIE RESERVEE AU CLUB

Catégorie : Débutant Poussin Benjamin
 13 ans 15 ans 18 ans
 Seniors Vétéran Dir./Educateur
 Cotisation : € Chèque Espèces
 Licence : R A M D EF
 Licence n° : Date d'enregistrement : / /





AUTORISATION PARENTALE

(JOUEUR MINEUR)

Club Sportif et Athlétique
du Kremlin-Bicêtre
Section Football

Correspondances :

Stade des Esselières
53, rue du prof. Bergonié
94270 Le Kremlin-Bicêtre

Tél : 09 51 18 94 97
Fax : 01 49 58 21 57

Email :

secretariat@football-kremlin-bicetre.com

webmaster@football-kremlin-bicetre.com

Affilié à la F.F.F.
depuis 1964
N°520524

Siret :
785 726 795 000 20



Je soussigné (Nom & Prénom)

autorise mon enfant (Nom & Prénom)

à pratiquer le football au sein du CSA Kremlin-Bicêtre Section Football pour la saison.

- 1- autorise le CSA Kremlin-Bicêtre Section Football à prendre les dispositions nécessaires en cas d'accident de mon enfant y compris de le faire transporter à l'hôpital si besoin.
- 2- autorise le CSA Kremlin-Bicêtre Section Football à transporter mon enfant, y compris en voiture particulière dans le cas où je ne pourrais pas assurer moi-même son déplacement.

Je dégage de toute responsabilité les dirigeants ou parents assurant le transport de mon enfant à ma place.

Date :

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »):



CHARTRE DU FOOTBALLEUR

L'adhésion au CSA Kremlin-Bicêtre Section Football implique des droits et des devoirs que chaque membre s'engage à respecter et à faire respecter. Le non-respect des devoirs entraînera l'annulation des droits et la révocation du joueur.

Club Sportif et Athlétique
du Kremlin-Bicêtre
Section Football

Correspondances :

Stade des Esselières
53, rue du prof. Bergonié
94270 Le Kremlin-Bicêtre

Tél : 09 51 18 94 97
Fax : 01 49 58 21 57

Email :

secretariat@football-kremlin-bicetre.com

webmaster@football-kremlin-bicetre.com

Affilié à la F.F.F.
depuis 1964
N°520524

Siret :
785 726 795 000 20



I) LES DROITS :

- **Article 1 :** Mise à disposition par le club et pour tous les joueurs.
 - * Un maillot aux couleurs du club pour chaque compétition
 - * Un short aux couleurs du club pour chaque compétition
 - * Une paire de chaussettes pour toute la saison
 - * Un terrain de sport et du matériel d'entraînement
 - * Une trousse de pharmacie pour les premiers soins
- **Article 2 :** Recevoir une formation de qualité, donnée par des éducateurs qualifiés. Le club donne les moyens suffisants aux responsables pour leur permettre d'assurer efficacement leur mission (entraînements, composition des équipes, consignes de jeux). Les équipes d'encadrement rendent compte au Directeur Technique.
- **Article 3 :** Participer aux entraînements, aux matchs et aux stages. Chaque joueur s'engage à participer aux compétitions dans lesquelles le club est engagé, et auxquelles il est convoqué.

II) LES DEVOIRS :

- **Article 4 :** Le respect du paiement de la cotisation annuelle suivant les conditions établies pour les inscriptions.
- **Article 5 :** Chaque joueur devra impérativement être muni des équipements exigés par la fédération :
 - * Protège-tibias
 - * Chaussures adaptées à la nature du revêtement du terrain
- **Article 6 :** Respecter les installations mises à disposition, prendre soin du matériel emprunté, des équipements, et s'engager à les restituer après chaque manifestation (match ou entraînement).
- **Article 7 :** Participer activement, de manière assidue et avec une volonté d'investissement, à toutes les manifestations pour lesquelles le joueur sera sollicité (matchs, entraînements, stages, assemblée générale...).
- **Article 8 :** Respecter les horaires et les convocations pour les entraînements et les matchs.
- **Article 9 :** Chaque joueur doit prévenir, par tous les moyens à sa disposition, son responsable, s'il devait arriver en retard, s'absenter, ou s'il est dans l'incapacité de jouer.
- **Article 10 :** Chaque joueur s'engage à respecter les objectifs de progression du club pour la saison en cours, et participer à la progression de l'image et des performances du club.
- **Article 11 :** La participation aux matchs est conditionnée par la présence aux entraînements. Tout joueur qui ne vient pas aux entraînements de façon assidue, ne peut se prévaloir d'être obligatoirement convoqué aux matchs.
- **Article 12 :** Chaque joueur s'engage par cette charte à accepter la discipline, l'esprit de groupe, admettre la concurrence et les choix de l'éducateur, respecter ses équipiers, les entraîneurs, les dirigeants, les arbitres, les spectateurs, et surtout admettre de se remettre en cause pour le bien du groupe.
- **Article 13 :** Une commission de discipline est constituée à chaque début de saison. Les cas de manquement à cette charte seront exposés devant cette commission. Le président adressera une convocation écrite à toutes les personnes concernées ou susceptibles de fournir des renseignements permettant à la commission de mieux apprécier le litige. En cas d'absence, ou sur rapport écrit par la personne convoquée, la commission statuera par défaut.
- **Article 14 :** La signature de cette charte implique son acceptation et son respect et ce, sans aucune restriction.

Signature du licencié :

Signature des parents :



DOSSIER D' INSCRIPTION

Club Sportif et Athlétique
du Kremlin-Bicêtre
Section Football

DOCUMENTS A REMETTRE A L'INSCRIPTION :
Tout dossier incomplet sera refusé.

Correspondances :

Stade des Esselières
53, rue du prof. Bergonié
94270 Le Kremlin-Bicêtre

Tél : 09 51 18 94 97
Fax : 01 49 58 21 57

Email :

secretariat@football-kremlin-bicetre.com

webmaster@football-kremlin-bicetre.com

Affilié à la F.F.F.
depuis 1964
N°520524

Siret :
785 726 795 000 20

Pour tous les licenciés :

Fiche de renseignements dûment remplie.
Autorisation parentale signée par les parents.
2 Chartes du licencié signées par le licencié et les parents.
2 photos d'identité.
Montant de la cotisation*
4 enveloppes timbrées avec l'adresse du licencié.

Pour tous les nouveaux licenciés :

Fiche « étiquette » avec la photo copie d'une pièce d'identité**

Pour les licenciés nouveaux quittant un club :

Bordereau de mutation signé par le licencié et les parents.
Lettre de sortie du club quitté.
Et/ou récépissé d'envoi de Démission***



*Cotisation payable en 1 seule fois, par chèque.
(4 maximum, avec date d'encaissement au dos)

** Pièces d'identités : Carte d'identité, Passeport, Extrait d'acte de naissance
(livret de famille)

*** Carton de Démission à acheter auprès de la Ligue de Paris Ile-de-France ou du
District du Val de Marne, et à expédier par Envoi Recommandé AR au club quitté et
à la Ligue de Paris Ile-de-France.

